

En outre pour les installations avec montage des composants de régulation réalisés par l'installateur:

ja / nein Tous les composants de régulation sont installés et branchés conformément à la notice de montage.

Remarques importantes:

- Le client confirme que tous les travaux préliminaires requis pour la mise en service ont été effectués et contrôlés, et qu'ils sont terminés.
- Au moment de la mise en service, la présence d'un responsable de l'entreprise d'installation du chauffage et d'un responsable de l'installation électrique est obligatoire.
- Comme indiqué sur la confirmation de commande, l'installateur doit être présent lors de la mise en service et avoir des connaissances sur les emplacements des sondes d'ambiance.
- Le placement des thermostats d'ambiance ne fait pas partie de nos prestations.
- La garantie est valable uniquement si la mise en service est effectuée et facturée par Meier Tobler SA.
- La mise en service n'induit aucune responsabilité en termes de planification, de dimensionnement et d'exécution en bonne et due forme de toute l'installation.
- Seules les installations entièrement terminées peuvent être mises en service.
- Nous nous réservons le droit de facturer toute intervention et prestation supplémentaire que le client serait tenu d'effectuer.

Ordre n° _____

Donneur d'ordre _____

Personne de contact pour
coordonner le détail _____

Numéro de téléphone
de la personne de contact _____

Adresse e-mail de la personne
de contact _____

Adresse de l'installation
Rue et n° _____
NPA, lieu _____

Date souhaitée pour la
mise en service _____

Dates alternatives (au moins 2) _____

Lieu / Date

Signature du donneur d'ordre
